



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
**MONT SAINT-MICHEL  
NORMANDIE**

Pôle Territorial de Saint-James  
1 rue Maxime de Coniac  
50240 SAINT-JAMES  
Tél 02 33 89 18 60  
[assainissement@msm-normandie.fr](mailto:assainissement@msm-normandie.fr)

Saint James, le 17 août 2020

**DREAL**  
**A l'attention de Mme COZIC**  
**Pôle Evaluation environnementale**  
**1 Rue du Recteur Daure**  
**CS 60040**  
**14006 CAEN cedex**

N/réf : 2020-08-17/CBRU/KDUP  
Objet : Révision du zonage assainissement Vains –  
Evaluation environnementale – Cadrage préalable

Madame la Présidente de la Mission Régionale d'Autorité environnementale,

Vous nous avez adressé la décision délibérée de la MRAe en date du 5 mars 2020 suite à l'examen au cas par cas de notre demande de révision du zonage assainissement de la commune de Vains.

Conformément à la procédure, nous vous avons demandé le 10 mars 2020 de bien vouloir nous définir le degré de précision des informations à fournir dans le rapport environnemental.

Suite à un échange après le déconfinement entre le service assainissement et un de vos collaborateurs M. SURAIS Nicolas, je vous consulte à nouveau avec de nouveaux éléments de compréhension afin de savoir si après reconsidération, vous soumettez à évaluation environnementale notre projet de révision de zonage assainissement. L'ensemble des pièces vous est transmis en version numérique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

**Catherine BRUNAUD-RHYN**  
Vice-Présidente Assainissement

